

Belgium-Flémalle: Planting and maintenance services of green areas

OJ S 32/2022 15/02/2022

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: La Maison des Hommes

National registration number: 6055

Postal address: Grand Place 7

Town: Flémalle

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Postal code: 4400

Country: Belgium

E-mail: info.mdh@laisonndeshommes.be

Telephone: +32 42756515

Fax: +32 42757252

Internet address(es):Main address: www.laisonndeshommes.be**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/763/PI/2021>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Société de logements sociaux

I.5. Main activity

Housing and community amenities

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Accord-cadre avec un seul prestataire de services - Entretien et aménagement des jardins et abords de logements à accès réduits, déblaiement des jardins et réalisation de fouilles (lot 1); Déblaiement d'immeubles, mise à disposition et transport de conteneurs, inspection, nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation de logements (lot 2).

Reference number: 2021/S/18

II.1.2. Main CPV code

77310000 Planting and maintenance services of green areas

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Le présent marché est un marché de services au sens de l'article 2, 21° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Ce marché est un accord-cadre au sens de l'article 2, 35° de la loi précitée.

Cet accord-cadre est composé de deux lots :

* Lot 1 : Entretien et aménagement des jardins et abords de logements à accès réduits, déblaiement des jardins et réalisation de fouilles.

* Lot 2 : Déblaiement d'immeubles, mise à disposition et transport de conteneurs, inspection, nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation de logements

Les différents marchés à passer dans le cadre de l'accord-cadre viseront les prestations et fournitures décrites dans les prescriptions techniques.

Les quantités qui seront commandées ne sont pas connues avec précision lors de la passation du marché. En effet, au moment de la rédaction des conditions du présent marché, La MAISON DES HOMMES n'est pas en mesure de définir ...(voir documents du marché)

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for all lots

II.2. Description

II.2.1. Title

Entretien et aménagement des jardins et abords de logements à accès réduits, déblaiement des jardins et réalisation de fouilles

Lot No: 1

II.2.2. Additional CPV code(s)

77310000 Planting and maintenance services of green areas

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Main site or place of performance: à 4400 Flémalle sur les entités de Flémalle-Haute, Flémalle-Grande, Mons-Lez-Liège, Awirs et Ivoz-Ramet

II.2.4. Description of the procurement

voir II.2.1

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: La qualité de la méthodologie et de l'organisation proposées /

Weighting: 30

Cost criterion - Name: Le prix / Weighting: 70

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in days: 365

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

Trois reconductions sont prévues (article 57, alinéa 2 de la loi du 17 juin 2016).
Chaque reconduction éventuelle a une durée de 365 jours de calendrier.
Les reconductions seront tacites (voir point 11 - Partie 1 des clauses administratives).

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

II.2. Description

II.2.1. Title

Déblaiement d'immeubles, mise à disposition et transport de conteneurs, inspection, nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation de logements
Lot No: 2

II.2.2. Additional CPV code(s)

77310000 Planting and maintenance services of green areas, 90921000 Disinfecting and exterminating services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE332 Arr. Liège
Main site or place of performance: à 4400 Flémalle sur les entités de Flémalle-Haute, Flémalle-Grande, Mons-Lez-Liège, Awirs et Ivoz-Ramet

II.2.4. Description of the procurement

voir II.2.1

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: La qualité de la méthodologie et de l'organisation proposées /

Weighting: 30

Cost criterion - Name: Le prix / Weighting: 70

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in days: 365

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

Trois reconductions sont prévues (article 57, alinéa 2 de la loi du 17 juin 2016).

Chaque reconduction éventuelle a une durée de 365 jours de calendrier.

Les reconductions seront tacites (voir point 11 - Partie 1 des clauses administratives).

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11.

Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

* Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016.

Motifs d'exclusion obligatoires

Le soumissionnaire atteste (pour lui-même et pour toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein) qu'il ne fait l'objet d'aucune condamnation pénale au sens de l'article 67, § 1er de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ou, en cas de condamnation pénale, qu'il a adopté des mesures suffisantes afin de démontrer sa fiabilité en dépit d'un motif d'exclusion obligatoire et ce, conformément à l'article 70 de la loi (mesures correctrices).

A cet effet, le soumissionnaire remplit la partie III A du DUME.

L'extrait de casier judiciaire sera réclamé au soumissionnaire auquel il a été décidé d'attribuer le marché (pour lui-même et pour toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein).

Si le soumissionnaire ne peut produire ce document, il produira tout document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement.

Ce document doit dater de moins de six mois par rapport à la date limite de réception des offres.

Motif d'exclusion relatif aux dettes fiscales et sociales

Le soumissionnaire atteste qu'il est en ordre de paiement de ses impôts et taxes et de ses cotisations de sécurité sociales, conformément à l'article 68, § 1er de la loi.

A cet effet, le soumissionnaire remplit la partie III B du DUME.

Dans les vingt jours suivant la date ultime pour l'introduction des offres, La MAISON DES HOMMES vérifiera la situation de chaque soumissionnaire sur le plan des dettes sociales et des dettes fiscales, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarc (attestation de l'Office National de Sécurité Sociale/ attestation fiscale du Service Public Fédéral Finances) ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres. Ces dernières devront être précisées dans l'offre.

Si le soumissionnaire est un indépendant, La MAISON DES HOMMES vérifiera qu'il est en règle avec ses obligations en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale auprès de la sécurité sociale des travailleurs indépendants (INASTI ou organisme équivalent dans le pays d'origine ou d'établissement de l'opérateur économique).

Motifs d'exclusion facultatifs

Le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'exclusion, au sens de l'article 69 de la loi précitée ou, s'il se trouve dans un tel cas, qu'il a adopté des mesures suffisantes afin de démontrer sa fiabilité en dépit d'un tel motif d'exclusion et ce, conformément à l'article 70 de la loi (mesures correctrices).

A cet effet, le soumissionnaire remplit la partie III C du DUME.

Pour l'hypothèse visée au point 2° de l'article 69 de la loi, la MAISON DES HOMMES vérifiera si le soumissionnaire se trouve ou non en situation de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de faillite via l'application Télémarc (attestation de la Banque-Carrefour des Entreprises) ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres.

Ces conditions sont applicables individuellement à tous les participants d'un groupement d'opérateurs économiques. Les documents susvisés devront donc être fournis pour chaque participant (voir art. 64 de l'AR du 18/04/2017).

Pour l'appréciation de l'aptitude du soumissionnaire à exercer l'activité professionnelle, les références suivantes sont requises :

- Lot 1 : Preuve de l'inscription sur...(voir documents du marché)

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Uniquement pour lot 1: Copie de l'assurance couvrant les risques professionnels.
2. Uniquement pour lot 2: Copie de l'assurance couvrant les risques professionnels.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. la garantie minimale par sinistre pour les dommages corporels et dégâts matériels confondus doit atteindre 500.000,00 EUR.

Concernant les critères de sélection, dans la partie IV du DUME, le soumissionnaire est invité à répondre à la seule question de savoir s'il remplit les critères de sélection requis, conformément à la section « Indication globale pour tous les critères de sélection » (article 38 §2 , 2° de l'AR du 18/04/2017).

2. la garantie minimale par sinistre pour les dommages corporels et dégâts matériels confondus doit atteindre 100.000,00 EUR.

Concernant les critères de sélection, dans la partie IV du DUME, le soumissionnaire est invité à répondre à la seule question de savoir s'il remplit les critères de sélection requis, conformément à la section « Indication globale pour tous les critères de sélection » (article 38 §2 , 2° de l'AR du 18/04/2017).

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Uniquement pour lot 1: Une liste des principaux services réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
2. Uniquement pour lot 1: * L'indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés à l'entreprise de l'opérateur économique, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité ;

* L'indication des titres d'études et professionnels du prestataire de services ou des cadres de l'entreprise.

3. Uniquement pour lot 1: Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire de services disposera pour la réalisation du marché.
4. Uniquement pour lot 2: Une liste des principaux services réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
5. Uniquement pour lot 2: * L'indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés à l'entreprise de l'opérateur économique, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité ;

* L'indication des titres d'études et professionnels du prestataire de services ou des cadres de l'entreprise.

6. L'indication de la part du marché que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter et les sous-traitants proposés (articles 73 et 74 de l'AR du 18/04/2017).

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. une référence au minimum relative à une mission similaire c'est-à-dire une mission équivalente en quantité et en prix (prix global). Une attestation de bonne exécution devra être fournie pour cette référence.

Concernant les critères de sélection, dans la partie IV du DUME, le soumissionnaire est invité à répondre à la seule question de savoir s'il remplit les critères de sélection requis, conformément à la section « Indication globale pour tous les critères de sélection » (article 38 §2 , 2° de l'AR du 18/04/2017).

2. Une note reprenant la composition de l'équipe et les titres d'étude des membres de celle-ci. Sous peine d'exclusion, l'équipe comprendra au minimum les profils suivants :

- Trois jardiniers qualifiés ou assimilés (plus de 10 ans d'expérience) ;
- Un paveur ;
- Un maçon.

Concernant les critères de sélection, dans la partie IV du DUME, le soumissionnaire est invité à répondre à la seule question de savoir s'il remplit les critères de sélection requis, conformément à la section « Indication globale pour tous les critères de sélection » (article 38 §2 , 2° de l'AR du 18/04/2017).

3. Sous peine d'exclusion, le prestataire de services devra disposer de :

- Un camion grue,
- Un camion porte-container et 5 conteneurs,
- Un camion plateau ou une camionnette avec remorque à deux essieux,
- Un tracteur agricole et un tracteur horticole,
- Un tracteur tondeuse et une tondeuse,
- Une herse rotative et un semoir,
- Une tronçonneuse,
- Une débroussailleuse,
- Un souffleur de feuilles,
- Un taille-haie,
- Une élagueuse,
- Un équipement de fauche, de fenaison et de ramassage agricole.

Concernant les critères de sélection, dans la partie IV du DUME, le soumissionnaire est invité à répondre à la seule question de savoir s'il remplit les critères de sélection requis, conformément à la section « Indication globale pour tous les critères de sélection » (article 38 §2 , 2° de l'AR du 18/04/2017).

4. une référence au minimum relative à une mission similaire c'est-à-dire une mission équivalente en quantité et en prix (prix global). Une attestation de bonne exécution devra être fournie pour cette référence.

Concernant les critères de sélection, dans la partie IV du DUME, le soumissionnaire est invité à répondre à la seule question de savoir s'il remplit les critères de sélection requis,

conformément à la section « Indication globale pour tous les critères de sélection » (article 38 §2 , 2° de l'AR du 18/04/2017).

5. Une note reprenant la composition de l'équipe et les titres d'étude des membres de celle-ci. Sous peine d'exclusion, l'équipe comprendra au minimum les profils suivants :

- Une personne en possession d'une phytolice de Type P2 (Usage professionnel) ;
- Une personne en possession d'une agréation en tant que vendeur enregistré et utilisateur agréé de produits biocides (cette personne peut être la même que celle qui possède la phytolice).

Concernant les critères de sélection, dans la partie IV du DUME, le soumissionnaire est invité à répondre à la seule question de savoir s'il remplit les critères de sélection requis, conformément à la section « Indication globale pour tous les critères de sélection » (article 38 §2 , 2° de l'AR du 18/04/2017).

6. Lorsque l'opérateur économique a recours aux capacités d'autres entités en vertu de l'article 78 de la loi du 17 juin 2016 et de l'article 73 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le DUME comporte également les informations visées aux points 1.1 (motifs d'exclusion) et 1.2 (critères de sélection) en ce qui concerne ces entités. Ces tiers ne peuvent se trouver dans aucune des causes d'exclusion visées aux articles 67, 68 et 69 de la loi du 17 juin 2016, ni en situation d'exclusion visée à l'article 48 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013. Il indique recourir aux capacités d'au...(voir documents du marché)

III.2. Conditions related to the contract

III.2.3. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement
Framework agreement with a single operator

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 15/03/2022 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 11/09/2022

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 15/03/2022 Local time: 10:00

Place:

La Maison des Hommes, Grand Place, 7 à 4400 Flémalle

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres électroniques n'est pas publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Les opérateurs économiques intéressés peuvent poser des questions relatives au marché sur le forum questions-réponses créé pour ce marché via e-notification. Ce forum sera clôturé le 9 mars 2022 à 23h59.

Visite du site requise et ne pas participer à la visite du site engendre la nullité de l'offre:

Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux sous peine de nullité absolue de son offre. De cette façon, le soumissionnaire qui déposera une offre, le fera en toute connaissance de cause.

Pour l'organisation de cette visite, les soumissionnaires sont invités à prendre contact avec Michaël Streel (Service Technique – Tel : 04/275.65.15 – info.mdh@laisonndeshommes.be). Les demandes doivent lui parvenir au plus tard le 7 mars 2022.

Les soumissionnaires sont tenus de joindre à leur offre l'attestation de visite, dûment signée par le fonctionnaire dirigeant ou tout autre représentant de l'adjudicateur.

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: Rue de la Science, 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Internet address: <http://conseildetat.be/?page=e-procedure&lang=fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

10/02/2022